



Bruxelles, le

**RECOMMANDE**

**Région de Bruxelles-Capitale**

Nos réf. :

27/07/2020/BE/AUT/1.754.294/BWII/

**CAPITAINE NEMO**

Monsieur Grégoire DIEUDONNÉ

Avenue Louise 489

1050 Ixelles

**Coordonnées à BE :**

Dossier traité par : le service Autorisation

N° de dossier : [MIC/1B/2020/1754294]

Votre contact : DEBOUCHE Alexandrine - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél: 02/563.42.85

E-mail: [adebouche@environnement.brussels](mailto:adebouche@environnement.brussels)

**Coordonnées du(des) demandeur(s) :**

**CAPITAINE NEMO - S.P.R.L.**

Avenue Louise 489 - 1050 Ixelles

**Lieu d'exploitation :**

Digue du Canal 109 - 111 à 1070 Anderlecht

**Coordonnées du permis de base : 659656**

**Demande de modification de permis ayant pour objet : Modification du nombre d'emplacement de véhicule motorisé et remplacement du système de chauffage et refroidissement**

Monsieur,

Après examen de votre demande de transformations et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, l'objet de cette modification consiste à une diminution du nombre d'emplacement pour les voitures, à une augmentation d'emplacement pour les motos, à la suppression d'une chaudière de 130 kW, à la suppression d'un système de climatisation et à la modification des seuils des autres systèmes de climatisation.

Ces modifications ne sont pas de nature à augmenter de façon significative les nuisances sur l'environnement.

**Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.**

**Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous :**

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
3	Batteries stationnaires	100 kVA	3
68B	Parking couvert	135 véhicules (128 voitures et 7 motos)	1B
	Parking à ciel ouvert		
90	Magasins pour la vente au détail	2430,2 m <sup>2</sup>	1D



132A	Système de climatisation	25 kW avec 9.4 kg de R410A (66.2 T <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> )	3
		18 kW avec 6.3 kg de R410A (13.1 T <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> )	3
		93,6 kW avec 41.4 kg de R410A (86.4T <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> )	3
		72 kW avec 32 kg de R410A (66.2 T <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> )	3
148A	Transformateurs statiques	630 kVA	3
148A	Transformateurs statiques	630 kVA	3
153B	Ventilateurs pour désenfumage	2 x 125000 m <sup>3</sup> /h	1B

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Néanmoins, nous estimons que les conditions d'exploitation de votre permis de base doivent être adaptées au regard de la nouvelle situation.

Dès lors, vous recevez dans les prochains jours un projet de modification des conditions d'exploitation de votre permis d'environnement. Vous pourrez à ce moment nous adresser vos éventuelles observations concernant ce projet.

**Nous attirons votre attention sur le fait que l'exploitation des installations visées par votre demande de modification n'est pas autorisée tant que notre décision finale de modification des conditions ne vous a pas été notifiée.**

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

**A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.**

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours.

Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4.

**Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.48) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.**

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Frédéric FONTAINE  
Directeur général

Directrice générale adjointe

B. DEWULF

Directrice générale adjointe

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL